

DÉCISION DG n°2016-117 du **21 MAR. 2016**

portant nomination auprès du Comité scientifique spécialisé temporaire « Phagothérapie »
à l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé

Le Directeur général de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de
santé ;

- Vu** le Code de la santé publique et notamment les articles L.1451-1 à L.1451-4, L.1452-1 à L.1452-3, L.1454-2, L.5311-1, L.5311-2, L.5323-4, L.5324-1 et R.5322-14 ;
- Vu** la décision DG n° 2016-11 du 13 janvier 2016 portant création d'un Comité scientifique spécialisé temporaire « Phagothérapie » à l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé ;
- Vu** la décision DG n° 2016-96 du 8 mars 2016 portant nomination auprès du Comité scientifique spécialisé temporaire « Phagothérapie » à l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé ;

DÉCIDE

Article 1^{er} : Sont nommés membres auprès du Comité scientifique spécialisé temporaire
« Phagothérapie » jusqu'au 7 mars 2017 :

M. DUPON (Michel)
M. DURUPT (Stéphane)
M. GARRAFFO (Rodolphe)

Article 2 : La directrice des médicaments anti-infectieux, en hépato-gastroentérologie, en dermatologie et des maladies métaboliques rares est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera publiée sur le site Internet de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé.

Fait le **21 MAR. 2016**


Dr Dominique MARTIN

Directeur général